

**TOUT DOCUMENT FOURNIT DOIT ÊTRE SCANNÉ OU AU FORMAT « PDF »
IL EST INTERDIT DE FOURNIR DES JUSTIFICATIFS PHOTOGRAPHIÉS**

DOCUMENTS INDISPENSABLES ET OBLIGATOIRES A FOURNIR LORS DE VOTRE RDV QUEL QUE SOIT SON MOTIF

- 1- Pré-demande en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr>
- 2- Une planche de photos **de moins de 6 mois et doit être CONFORME AUX EXIGENCES DE LA PREFECTURE** :
 - Planche non découpée et datée
 - Visage bien cadré avec le regard fixé, face à l'objectif – **Conseil** : Le regard ne doit pas être détourné
 - Cheveux attachés avec **AUCUN** objet visible (Barrette, Chouchou, élastique) – **Les franges sont interdites SAUF si elles n'atteignent pas les sourcils**
 - **Oreilles visibles** (Boucles d'oreilles imposantes non autorisées) - **Conseil** : Ne pas en mettre
 - **Bouche fermée et sans expression** - **Conseil** : Ne pas sourire et ne pas voir les dents
 - Sans Lunettes

Les photos de PLUS de 6 mois ou déjà utilisées pour un ou plusieurs titres administratifs seront rejetées par le Centre Instructeur.
- 3- Ancienne CNI et/ou PASSEPORT + permis de conduire
- 4- Justificatif de domicile **NOMINATIF** à votre **nouvelle adresse (N°, voie, code postale)** sont acceptés :
 - Attestation d'assurance habitation ou de responsabilité civile
 - Dernier avis d'impôt sur revenus ou foncier
 - Facture ou attestation de contrat de moins de 6 mois (Eau, Téléphone, Électricité)

Personnes hébergées (+18ans) : Fournir un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, une attestation d'hébergement + une photocopie couleur ou titre d'identité original de l'hébergeant.

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1 ^{ère} DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
Acte de naissance de moins de 3 mois uniquement si votre CNI est périmée depuis plus de 15 ans ou si la mairie de naissance n'est pas dématérialisée.		
Mariage récent : fournir l'acte de mariage de moins de 3 mois (ajout du nom d'usage ou d'épouse)		Permis de conduire ou livret de famille ou attestation de recensement ou Carte électorale
Préfixe veuf(ve) fournir la copie intégrale de l'acte de décès.		Copie Intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois (mairie de naissance)
Timbres fiscaux passeport (bureaux de tabac ou timbres.impots.gouv.fr) : 86 € : Personnes majeures 42 € : Personnes mineures (15-17 ans) 17€ : Enfants de 0 à 15 ans		Timbre fiscal Carte d'identité : (bureaux de tabac ou timbres.impots.gouv.fr) 25 €
POUR LES MINEURS : Toujours accompagnés du représentant légal De plus de 12 ans : présence obligatoire au dépôt ET au retrait de la demande De moins de 12 ans : présence obligatoire uniquement au dépôt de la demande		VOL : Déclaration de votre titre volé + récépissé de plainte visé par la gendarmerie ou la police nationale PERTE : Déclaration d'une perte visée par une mairie (Cerfa officiel : 14011*02)
Documents indispensables et obligatoires pour les parents séparés ou divorcés :		
ORIGINAL de la CNI en cours de validité du parent présent lors de la demande + la photocopie du titre du parent absent. + le jugement de divorce ou de séparation (ORIGINAL) relatif à l'autorité parentale et à la résidence principale de l'enfant. + autorisation écrite et signée de l'autre parent autorisant l'établissement d'un titre d'identité pour l'enfant A défaut d'un jugement : autorisation écrite et signée autorisation mutuelle du mode garde En cas de résidence alternée : fournir les justificatifs de domicile de moins de 6 mois des deux parents		
CHANGEMENT DE NOM MINEUR de + 13 ans : fournir le CONSENTEMENT + CNI originale du parent et du mineur		